



FICHE D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION RESTAURATION

Année scolaire 2025-2026

La commune de St Roch met à disposition des enfants de l'école un service de restauration fonctionnant en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

L'accueil des enfants est assuré de 7 h 20 à 8 h 20, de 12h à 14h et de 16 h 30 à 18 h 30 par un prestataire extérieur Pep37.

Ce document est à remplir (Information/droit à l'image/signature) même si votre enfant n'est inscrit ni à la cantine ni à la garderie au cas où la Mairie ait besoin de vous contacter, accompagné impérativement du règlement signé avant le 15-07-2025

INFORMATIONS

NOM DE FAMILLE DE L'ENFANT :

Prénom :

Date de naissance : / /

Classe :

Accompagnement d'une auxiliaire de vie scolaire : Oui ☐ Non ☐

Pathologie connue à ce jour :

Allergies :

**Dans le cas d'une allergie alimentaire, votre enfant doit obligatoirement faire l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avant son accueil au restaurant scolaire. La demande doit être formulée auprès du Directeur d'école. A défaut de ce document, l'enfant ne pourra pas être accepté au restaurant scolaire.*

Médecin de famille : N° de téléphone :

Compagnie Assurance scolaire ou responsabilité civile :

N° de police :

Attestation d'assurance : **Merci de joindre une attestation de responsabilité civile.**

RESPONSABLE LÉGAL 1	RESPONSABLE LÉGAL 2
NOM : Prénom :	NOM : Prénom :
Date et lieu de naissance :	Date et lieu de naissance :
Adresse :	Adresse :
CP : Ville :	CP : Ville :
Tél portable :	Tél portable :
Tél travail :	Tél travail :
Tél domicile :	Tél domicile :
Adresse mail (obligatoire pour accéder au portail cantine) :	Adresse mail (obligatoire pour accéder au portail cantine) :
Situation familiale : Parent isolé ☐ Mariés, vie marital PACS ☐ Divorcés/Séparés ☐ Veuf/veuve ☐	

***Toute modification (adresse, téléphone, situation familiale ou autre, survenant durant l'année scolaire, doit être obligatoirement signalée en mairie.)**

Les échanges avec la mairie se feront via l'adresse mail : contact@mairiesaintroch.fr

AUTORISATIONS

1. Autorisation en cas d'accident – A SIGNER OBLIGATOIREMENT - à défaut, l'enfant ne sera accepté ni à la cantine ni à la garderie (cf. règlements)

Je (nous) soussigné(s) tuteur(s) légal(aux) de donne(ons) l'autorisation en cas d'extrême urgence, nécessitant une intervention immédiate de soigner, opérer mon (notre) enfant et de pratiquer les anesthésies générales ou locales nécessaires pour ses soins durant l'hospitalisation.

2. Autorisation de droit à l'image (Rayer si refus) : Je (nous) soussigné(s) tuteur(s) légal(aux), autorise(ons) mon(notre) enfant..... à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo effectué pour la municipalité de St Roch. Je(nous) autorise(ons) l'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions de la Mairie de st Roch, dans le cadre de ses actions pédagogiques et de communication institutionnelle, pour une durée indéterminée.

3. Autorisation donnée à une autre personne : pour venir chercher l'enfant (deux choix possibles)

• NOM

Prénom

Lien avec l'enfant

Tél portable

Tél fixe :

• NOM

Prénom

Lien avec l'enfant

Tél portable

Tél fixe :



RESTAURATION SCOLAIRE

La facturation se fait au nombre réel de repas consommés. (Voir règlement intérieur pour les jours de carence et d'absence) L'inscription à la restauration scolaire est annuelle.	Prix du repas par enfant		Repas occasionnel		Allergie/PAI
	Maternelles	Élémentaires	Enfant inscrit pour un jour occasionnel	5,70 €	- Repas normal si accord du prestataire : tarification normale
	5,30 €	5,40 €	Enfant non inscrit pour un jour occasionnel	6,90 €	- Plateau Repas NATAMA : Tarification et règlement sur le site NATAMA. - Panier repas fourni par la famille 2,30€/jour

IMPORTANT : Les tarifs mentionnés ci-dessus sont susceptibles de changer, en fonction du prestataire.

Mon enfant a un PAI

- ☐ Je choisis de commander les plateaux repas NATAMA pour mon enfant qui a un PAI (faisant l'objet d'une facturation à part)
- ☐ Je choisis d'apporter le panier repas de mon enfant qui a un PAI

LE CHOIX DES JOURS EST FIXE ET LES JOURS CHOISIS SERONT AUTOMATIQUEMENT FACTURES

Mon enfant mangera à la cantine : LUNDI ☐ MARDI ☐ JEUDI ☐ VENDREDI ☐

A réception de la facture mensuelle de cantine, le règlement se fera par prélèvement, par virement ou par CB sur le site des impôts, ou par chèque. **Si vous optez pour le prélèvement merci de joindre un RIB à votre fiche d'inscription** et télécharger le mandat de prélèvement sur le site de la commune.

☐ Si vous souhaitez conserver le même R.I.B. et maintenir le prélèvement automatique, merci de cocher la case.

Aucun règlement ne sera accepté dans la boîte aux lettres de l'école, de la Mairie ou ne doit être donné au personnel de la Mairie.

REGLEMENT INTERIEUR

☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur, dont un exemplaire m'a été remis et que je peux également télécharger sur le site internet de la commune, et j'y adhère sans réserve.

☐ Je soussigné demande l'inscription de l'enfant sus-désigné au service de restauration scolaire. J'atteste la véracité des renseignements fournis ci-dessus.

Tous les dossiers d'inscription pour la cantine doivent être transmis à la Mairie ou déposés dans sa boîte aux lettres, et doivent inclure au minimum :

- La fiche d'inscription renseignée et signée par le ou les responsables légaux
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- Un exemplaire du règlement intérieur daté et signé

A Saint-Roch, le

Noms, Prénoms

Signature,